



Mitoyennete avec un parc public

Par **dborella**, le **30/03/2015** à **20:22**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison individuelle sur Argenteuil, et en bordure de mon terrain la région procède à un remblaiement d'une ancienne carrière qui sera transformée en parc public de plusieurs Hectares dans un avenir proche. Ce remblaiement se caractérise par la création d'un talus de plusieurs mètres de haut qui va surplomber mon terrain. Outre les nuisances des engins de travaux qui produisent des vibrations importantes de ma maison, les risques de ruissellement car le talus est en forte pente, les nuisances visuelles une fois le parc ouvert, je dois préciser qu'il n'y a à ce jour aucun mur mitoyen entre le parc et mon terrain. Quelles sont les obligations de la région au regard de l'aménagement de ce parc, quels sont mes recours ?